

Oui, je choisis d'aider ma paroisse tout au long de l'année grâce à la quête prélevée.



Mandat de prélèvement SEPA

En signant ce formulaire, vous autorisez l'Association Diocésaine de Bordeaux à envoyer les instructions ci dessous à votre banque pour débiter votre compte. L'Association Diocésaine de Bordeaux vous communiquera, a minima 6 jours avant le 1^{er} prélèvement, votre Référence Unique de Mandat (RUM) et les informations relatives aux prochains prélèvements. Vous pouvez à tout moment modifier ou supprimer ce mandat en nous écrivant par mail ou par courrier postal. Vous recevrez un reçu fiscal unique en début d'année prochaine.

Désignation de l'organisme encaisseur

Association Diocésaine de Bordeaux
183 Cours de la Somme - CS 21386 - 33077 BORDEAUX CEDEX
N° ICS : FR 43ZZZ 408479

Informations concernant le donateur

Nom : Prénom :
Adresse :
Code Postal : Ville :
E-mail :
Telephone : **Ma paroisse :** Talence

Autorisation de prélèvement mensuel

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier la somme de :

15 € 30 € 45 € 60 € 80 € autre : €

Modification de prélèvement mensuel

Je souhaite modifier le montant de mon prélèvement actuel :

Montant actuel : € Nouveau montant : €

N'oubliez pas de joindre :

un relevé d'identité bancaire
ou postal (RIB ou RIP)

Date et signature obligatoires

Quête
prélevée
mon don
fidélité



Association Diocésaine de Bordeaux

183 Cours de la Somme - CS 21386 - 33077 BORDEAUX CEDEX
Tél. : 05 56 91 81 82 - Mail : denier@bordeaux.catholique.fr



Il vous est certainement arrivé de vous retrouver à la Messe sans un sou en poche...

Alors optez pour la quête prélevée

LE PRINCIPE

- C'est une formule pratique qui permet de remplacer le don manuel au cours de la messe par un don automatisé par prélèvement mensuel sur votre compte bancaire ou postal.
- Ces sommes sont prélevées par le diocèse et reversées trimestriellement à votre paroisse.
- Vous recevez en début de l'année suivante un reçu fiscal indiquant le cumul des sommes mensuelles de l'année précédente, vous permettant de déduire vos dons de vos impôts.
- La symbolique du don est maintenue car votre paroisse vous transmet des "jetons bleus" que vous mettez dans les corbeilles lors de la quête dominicale.

4 GRANDS AVANTAGES

- Plus besoin de se soucier d'avoir de la monnaie pour la quête du dimanche !
- Le prélèvement automatique permet de garantir un don régulier pour votre paroisse, et même si vous êtes absent, vous continuez à la soutenir.
- Il est plus facile de gérer votre budget puisque chaque mois le don est prévu et prélevé à une date fixe.
- Compte tenu de la déduction fiscale (66% de votre don dans la limite de 20% de votre revenu imposable) vous pouvez donner trois fois plus à votre paroisse sans qu'il ne vous en coûte plus.

Le DENIER et la QUETE : 2 façons différentes d'aider mon Eglise *



Le Denier de l'Eglise	La Quête
pour le diocèse	pour ma paroisse
pour le traitement des prêtres et la formation des séminaristes	pour ses frais : chauffage, électricité, entretien immobilier...

* Les ressources de l'Eglise ne proviennent que des dons des fidèles.

COMMENT CALCULER VOTRE MENSUALITE ?

Il y a environ 60 quêtes par an : 52 dimanches + solennités ou fêtes.

Si vous êtes **imposable**, vous pouvez bénéficier d'une **réduction d'impôts de 66%** de votre don (soit 2/3 du montant de votre quête prélevée).

60 messes

Si je veux donner par messe	Soit par an un montant total de	Je fais un prélèvement mensuel de	Et je donne donc par an un total de	Car cela ne me coûtera que*
2 €	120 €	30 €	360 €	122,40 €
3 €	180 €	45 €	540 €	183,60 €
4 €	240 €	60 €	720 €	244,80 €
5 €	300 €	75 €	900 €	306 €
6 €	360 €	90 €	1 080 €	367,20 €
7 €	420 €	105 €	1 260 €	428,40 €
8 €	480 €	120 €	1 440 €	489,60 €
9 €	540 €	135 €	1 620 €	550,80 €
10 €	600 €	150 €	1 800 €	612 €

* après déduction d'impôts

Vous adapterez bien sûr ce calcul en fonction de la composition de votre famille et du nombre "approximatif" de Messes auxquelles vous allez.

COMMENT SOUSCRIRE ?

Remplissez le **formulaire de prélèvement** ci-joint en **mentionnant votre paroisse**, et joignez un **relevé d'identité bancaire** ou postal. Remettez le tout à votre paroisse.

Un lot de **jetons bleus** vous sera attribué afin que, chaque dimanche, solennité ou fête, vous puissiez accomplir le geste de don au moment de la quête.

Quand vous n'aurez plus de jetons, vous passerez à l'accueil de votre paroisse : un nouveau lot vous sera attribué.

QUESTIONS - REPONSES !

Comment modifier mes versements en cours d'année ?

Envoyez un courrier (lettre ou email) ou un nouveau dépliant en indiquant vos coordonnées et la modification à faire.

Comment arrêter ?

En envoyant un courrier (lettre ou email) à l'Association Diocésaine de Bordeaux.

Confidentialité ?

Le don reste dans le secret du cœur. Une grande confidentialité sera respectée.